

CHYPRE.

Amnesty International condamne le meurtre de deux Chypriotes grecs et demande l'ouverture d'une enquête

Index AI : EUR 17/02/96

Amnesty International a condamné aujourd'hui le meurtre de Solomos Solomou, Chypriote grec tué le 14 août 1996, vraisemblablement par des soldats chypriotes turcs. L'organisation de défense des droits de l'homme a également réprouvé la passivité de la police chypriote turque face au lynchage à mort de Tasos Isaac, survenu le 11 août 1996.

Amnesty International demande instamment que des enquêtes diligentes, approfondies et impartiales soient ouvertes sur la mort de Tasos Isaac et de Solomos Solomou, dans le respect des normes internationales applicables en l'espèce, et plus particulièrement des Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois (ONU, 1990), qui énoncent que les forces de l'ordre « ne recourront intentionnellement à l'usage meurtrier d'armes à feu que si cela est absolument inévitable pour protéger des vies humaines ». Amnesty International demande également à l'administration chypriote turque de rendre publics les résultats des enquêtes.

L'organisation a en outre exprimé son inquiétude concernant les agissements de soldats chypriotes turcs qui auraient tiré sur des manifestants et les auraient blessés.

Amnesty International engage Glafkos Cléridès, président de la République de Chypre, et Rauf Denktas, chef de la communauté turque de Chypre, ainsi que les forces de maintien de la paix des Nations unies, à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir que de tels événements ne se reproduiront plus à l'avenir.